

**MUNICIPALITE DE
MONTCHERAND**

Préavis n° 02/2012 du 30 avril 2012

Préavis municipal relatif à l'approbation du projet de transformation de l'ancien local de poste et du changement de système de chauffage de l'église avec l'octroi d'un crédit de frs.240'000 pour effectuer les dits travaux.

1. But du préavis

Le présent préavis demande l'approbation et l'octroi d'un crédit du Conseil pour la transformation de l'ancien local de poste en un appartement et du changement de système de chauffage de l'église.

2. Préambule

Pour rappel, depuis juillet 2009, la Poste, suite à la fermeture de l'agence du village n'occupe plus le local loué par la commune depuis 1983.

Malgré la recherche de plusieurs solutions pour réaffecter ce local, (commerce, bureau, local communal), la Municipalité n'a pas trouvé preneur dans un projet crédible et viable à long terme.

Après réflexion, la Municipalité a envisagé de transformer ce local en appartement. Elle a mandaté le bureau d'architecture A. Rossel et P. Duvillard SA d'Orbe afin d'étudier et de présenter un projet cohérent et réalisable. Il en ressort la proposition suivante :

- Réalisation d'un appartement de 3 pièces avec local technique en incorporant le garage annexe avec chauffage au gaz.

En peaufinant ce projet, il fut constaté qu'en créant un chauffage au gaz à proximité de l'église, il serait intéressant d'en profiter pour envisager de changer le système de chauffage de notre église, véritable gouffre en énergie électrique, donc financier.

Il est clair que l'aménagement de cet appartement n'en est qu'au stade de faisabilité. Les détails de la réfection qui sont à réaliser sont du ressort de la Municipalité. Un arrangement avec le locataire actuel du garage doit être trouvé, et l'autorisation des monuments historiques pour la transformation du chauffage de l'église doit être négociée.

Coût du projet :

- Création d'un appartement, fr. 220'000.00
- Réfection du chauffage de l'église, fr. 20'000.00

Financement du projet :

Ce crédit sera couvert soit par les liquidités de la Commune soit par un emprunt total ou partiel aux meilleures conditions dans le cadre du plafond d'emprunt de fr. 2'000'000.- voté par le Conseil Général le 8 décembre 2011.

S'agissant d'un bâtiment qui n'est pas indispensable à la Commune, conformément aux règles de la comptabilité des Communes, et pour tenir compte de la réserve latente existante sur le compte de bilan « 1230.00 Terrains et bâtiments », (montant au bilan de fr. 118'799.-, estimation fiscale de fr. 585'000.-, le coût des travaux sera porté au bilan sur le compte 1230.00 indiqué ci-dessus.

Le financement de cette dépense sera compensé par la location de l'appartement en fonction de la réalisation définitive et de la valeur du marché immobilier du moment.

3. Conclusion

En conclusion, la Municipalité, invite le Conseil Général à accepter le projet de transformation de l'ancien local de poste et du changement de système de chauffage de l'église et de l'octroi d'un crédit de frs.240'000 pour effectuer les dits travaux.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité entendu le rapport de sa commission
Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à effectuer les travaux de transformation de l'ancien local de poste et du changement de système de chauffage de l'église

Article 2 : Un crédit d'investissement de frs. 240'000 lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par l'augmentation du poste de bilan « 1230.00 Terrains et bâtiments »

La Municipalité

Le syndic : Jean-Michel Reguin

La secrétaire : Anne-Marie Berthoud